

# ALLIANZ EURO OBLIG COURT TERME ISR

Document d'information périodique

30.06.2022

Le document d'information périodique ne fait pas l'objet d'une certification par le Commissaire aux comptes de l'OPC.

## État du patrimoine

Éléments de l'état du patrimoine	Devise de comptabilité de l'OPC : EUR	Montant à l'arrêté périodique
a) Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L.214-20 / 1° du I de l'article L.214-24-55 du code monétaire et financier		1 372 010 707,81
b) Avoirs bancaires		143 640 305,13
c) Autres actifs détenus par l'OPC		162 714 025,86
d) Total des actifs détenus par l'OPC (lignes a+b+c)		<b>1 678 365 038,80</b>
e) Passif		-16 408 627,80
f) Valeur nette d'inventaire (lignes d+e = actif net OPC)		<b>1 661 956 411,00</b>

## Nombre de parts ou actions en circulation et valeur nette d'inventaire par part ou action

Parts ou actions	Nombre de parts ou actions en circulation	Devise parts ou actions	Valeur nette d'inventaire par part ou action (Valeur Liquidative)
PART R C1 / FR0011387299	176 083,373	EUR	977,39
PART C2 / FR0013358579	1	EUR	983,51
PART I D2 / FR0010914572	37 962,542	EUR	10 403,72
PART M / FR0013285038	487 182,725	EUR	98,18
PART W / FR0013309218	106 185,391	EUR	9 860,73

## Portefeuille titres

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1° du code monétaire et financier.		
et b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.	82,55	81,75
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPC / du fonds d'investissement à vocation générale.	-	-
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 / 4° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier.	-	-
e) Les autres actifs	9,66	9,57

## Répartition des actifs par devise

Devises (10 principales devises)	Montant	Pourcentage	
	En devise de comptabilité de l'OPC	Actif net	Total des actifs
	EUR		
EUR	1 372 010 707,81	82,55	81,75
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
Autres devises	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 372 010 707,81</b>	<b>82,55</b>	<b>81,75</b>

## Répartition des actifs par pays de résidence de l'émetteur

Pays (10 principaux pays)	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Italie	22,59	22,38
France	15,27	15,13
Royaume-Uni	8,54	8,46
Etats-Unis d'Amérique	7,69	7,62
Allemagne	6,53	6,46
Espagne	4,25	4,21
Pays-Bas	4,05	4,01
Irlande	3,45	3,42
Belgique	2,95	2,92
Suède	2,41	2,38
Autres pays	4,82	4,76
<b>Total</b>	<b>82,55</b>	<b>81,75</b>

## Répartition des actifs par secteur économique

Secteur économique (10 principaux secteurs)	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Banques	43,62	43,19
Etat	16,11	15,96
Services financiers diversifiés	5,41	5,36
Services d'investissement	4,55	4,51
Services de location : consommateur	2,41	2,38
Services de santé	1,81	1,79
Ciment	1,50	1,49
Eau	1,50	1,49
Composants électriques	1,35	1,34
Gestionnaires d'actifs et services de garde	1,23	1,21
Autres secteurs	3,06	3,03
<b>Total</b>	<b>82,55</b>	<b>81,75</b>

## Ventilation des autres actifs par nature

Nature d'actifs	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
<b>PARTS OU ACTIONS D'OPCVM :</b>	<b>9,66</b>	<b>9,57</b>
- Fonds professionnels à vocation générale	-	-
- OPCVM nourriciers	-	-
- Fonds professionnels spécialisés	-	-
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP)	-	-
- OPCI et OPPCI (Organismes Professionnels de Placement Collectif Immobilier)	-	-
- Autres	9,66	9,57
<b>AUTRE NATURE D'ACTIFS :</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Bons de souscription	-	-
- Bons de caisse	-	-
- Billets à ordre	-	-
- Billets hypothécaires	-	-
- Autres	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>9,66</b>	<b>9,57</b>

## Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence

Éléments du portefeuille titres		Mouvements (en montant)	
<i>Devise de comptabilité de l'OPC: EUR</i>		Acquisitions	Cessions / Remboursements
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1° du code monétaire et financier.			
et b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.		1 753 863 149,32	1 658 276 368,71
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPC / du fonds d'investissement à vocation générale.		-	-
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 / 4° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier.		-	-
e) Les autres actifs		34 745 651,39	10 762 448,28
<b>Total sur la période</b>		<b>1 788 608 800,71</b>	<b>1 669 038 816,99</b>

## Frais de gestion

**Commission de surperformance (frais variables) : montant et % des frais sur la période**

	Montant	%
Catégorie de part :		
PART R C1 / FR0011387299	-	-
PART C2 / FR0013358579	-	-
PART I D2 / FR0010914572	-	-
PART M / FR0013285038	-	-
PART W / FR0013309218	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

**Indication des données chiffrées relatives aux distributions unitaires sur résultat et/ou sur plus ou moins-values nettes réalisées (« PVNR »), versées au cours de la période ou à verser, après déduction des impôts**

Date	Catégorie de parts/actions	Devise parts/actions	Nature	Montant net unitaire	Crédit d'impôt unitaire	Montant brut unitaire
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-

**SFTR**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.